

THÈMES À REPÉRER POUR UNE LECTURE FRUCTUEUSE DES PÈRES DE L'ÉGLISE

La lecture d'un texte, pour qu'elle soit fructueuse, requiert que l'on prête attention à son auteur, à son ou à ses destinataires, à son contexte historique, à sa forme et à son fond. C'est à ce dernier aspect que se rattachent les thèmes énumérés ci-dessous. Pour un approfondissement théologique de la Révélation et un profit spirituel personnel, il est en effet vivement conseillé de repérer ce que chaque Père de l'Église dit de :

- œ la philosophie
- œ la Parole de Dieu écrite et transmise
- œ la théologie
- œ Dieu
- œ la Trinité
- œ le Père
- œ le Fils
- œ l'Esprit Saint
- œ la création
- œ le mal
- œ les anges et les démons
- œ les réalités corporelles
- œ l'homme
- œ la Providence
- œ la morale (béatitude, vertus, vices, actes humains, grâce...)
- œ la Vierge Marie
- œ le Christ (son être, son agir)
- œ l'Église
- œ les sacrements
- œ les fins dernières

UN EXEMPLE DE LECTURE DES PÈRES

S. Thomas d'Aquin et la question du péché contre l'Esprit Saint dans la Somme de théologie (II^a II^{ae}, q. 14)

Que S. Thomas d'Aquin soit devenu le Docteur commun de l'Église *catholique*, cela tient bien sûr à la justesse d'ensemble de sa doctrine, mais aussi à la sûreté de sa méthode théologique qui lit et interprète l'Écriture Sainte en recourant constamment, entre autres, à la Tradition patristique¹, surtout à l'autorité de S. Augustin, sans pourtant le faire de manière servile.

La parole de Jésus en Mt 12, 32, Mc 3, 29 et Lc 12, 10 sur le péché ou blasphème contre l'Esprit Saint offre un bel exemple de la lecture des Pères de l'Aquinate, lecture qui peut inspirer notre propre approfondissement de la Parole de Dieu écrite. S. Thomas aborde son exégèse dans la partie morale de la *Somme de théologie* à la question 14 de la *Secunda pars* : « Le blasphème contre l'Esprit Saint ». Nous retiendrons ici les articles 1 et 2 intitulés respectivement : « Le blasphème ou péché contre l'Esprit Saint est-il identique au péché de malice caractérisée ? » ; « Quelles sont les espèces du péché contre l'Esprit Saint ? » Voici donc ce qu'écrivit notre théologien à l'article 1 :

Certains auteurs parlent du péché ou blasphème contre le Saint-Esprit de trois façons différentes :

1. Les anciens docteurs : **Athanase, Hilaire, Ambroise, Jérôme et Chrysostome** disent qu'il y a péché contre le Saint-Esprit lorsque, littéralement, on dit un blasphème contre le Saint-Esprit, soit qu'on prenne ces mots comme le nom essentiel qui convient à la Trinité tout entière, dont chacune des personnes est sainte et est esprit; soit qu'on les prenne comme le nom personnel d'une seule personne. En ce sens on distingue (Mt 12, 32) le blasphème contre le Saint-Esprit, du blasphème contre le Fils de l'homme. En effet, le Christ agissait comme un homme en mangeant, en buvant, etc. ; et il agissait aussi de façon divine en chassant les démons, en ressuscitant les morts, etc. Il agissait ainsi par la vertu de sa propre divinité et par l'opération du Saint-Esprit dont, selon son humanité, il était rempli. Les Juifs avaient commencé par blasphémer contre le Fils de l'homme en le déclarant “glouton, buveur de vin et ami des publicains” (Mt 11, 19). Mais ensuite ils ont blasphémé contre le Saint-Esprit en attribuant au prince des démons les œuvres qu'il accomplissait par la vertu de sa divinité et par l'opération du Saint-Esprit. C'est pourquoi l'on dit qu'ils blasphémaient contre le Saint-Esprit.

2. S. Augustin lui, dit que le blasphème ou péché contre l'Esprit Saint, c'est l'impénitence finale, lorsqu'un homme persévère dans le péché mortel jusqu'à sa mort. Et cela ne se fait pas seulement par la parole de la bouche, mais aussi par la parole du cœur et de l'action, non en une seule fois, mais à de multiples reprises. Or, on dit que cette parole, ainsi entendue, est dite contraire à l'Esprit Saint parce qu'elle s'oppose à la rémission des péchés, qui s'opère par l'Esprit Saint, amour du Père et du Fils. Or ce n'est pas cela que le Seigneur a dit aux Juifs en leur reprochant de pécher contre l'Esprit Saint, car ils n'étaient pas encore dans l'impénitence finale. Mais il les a avertis pour qu'en parlant ainsi, ils n'en viennent pas à pécher contre l'Esprit Saint. C'est en ce sens qu'il faut comprendre ce qui est dit en S. Marc (3, 29-30), ou après avoir noté : “Celui qui aura blasphémé contre l'Esprit Saint”, l'évangéliste ajoute : “Parce qu'ils accusaient Jésus d'être possédé par un esprit impur”.

¹« On ne saurait oublier [...] que ce recours aux Pères est une partie intégrante de ce qu'il y a de meilleur en méthode théologique. Pour la plupart du temps, au moins chez S. Thomas, on peut y voir un signe d'attitude ecclésiale : le théologien ne pense pas en isolé et il ne recherche pas l'originalité à tout prix, il se veut l'écho d'une tradition », TORRELL J.-P., *Saint Thomas d'Aquin, Maître spirituel*, Cerf, éditions universitaires de Fribourg, 1996, p. 507. ; cf. aussi *Donum veritatis*, Instruction de la Congrégation pour la doctrine de la Foi sur la vocation ecclésiale du théologien, 24 mai 1990, n° 6 à 12.

3. D'autres prennent encore la chose autrement. Ils disent qu'il y a péché ou blasphème contre l'Esprit Saint quand quelqu'un pèche contre le bien qu'on attribue en propre à l'Esprit Saint. On lui attribue en propre la bonté, comme au Père la puissance, et au Fils la sagesse. Par suite, disent-ils, le péché contre le Père est le péché de faiblesse ; le péché contre le Fils est le péché d'ignorance ; le péché contre le Saint-Esprit est le péché par malice caractérisée, c'est-à-dire [...] quand on choisit le mal pour lui-même. Cela se produit de deux façons. Parfois cela vient de l'inclination de l'habitus vicieux, appelé malice, mais alors le péché de malice n'est pas le même que le péché contre l'Esprit Saint. D'autres fois, cela vient du fait que ce qui pouvait empêcher le choix favorable au péché est rejeté et éloigné avec mépris, comme l'espérance par le désespoir, la crainte par la présomption, etc. [...]. Or tous ces éléments qui mettent obstacle au choix du péché sont des effets de l'Esprit Saint en nous. Voilà pourquoi pécher ainsi c'est pécher contre l'Esprit Saint, par malice.

Après cet inventaire patristique, où déjà se laisse deviner l'interprétation qui a la préférence de S. Thomas, sans toutefois qu'il rejette les deux autres (cf. article 3), celui-ci va montrer à l'article 2 que le péché contre l'Esprit Saint ne doit pas être compris *précisément* comme un péché portant contre l'Esprit Saint lui-même, ni contre la Divinité du Christ (1), ni comme l'impénitence finale (2), mais comme du péché de malice (3), distinct du péché de faiblesse et du péché d'ignorance, et fruit d'un propos délibéré qui cherche à écarter les obstacles au péché, lesquels sont des effets de l'Esprit Saint dans le cœur de l'homme. Ces obstacles au péché sont la vertu théologique d'espérance, le don de crainte, la vertu de pénitence, le don d'intelligence. Le pécheur les écarte volontairement par le désespoir, la présomption, l'impénitence – entendue ici comme la résolution de ne pas faire pénitence, non comme l'impénitence finale de fait – et l'obstination à pécher malgré la considération de la médiocrité et de la brièveté du bien créé qu'il recherche.

Cette analyse de S. Thomas qui scrute l'Écriture par le biais de la Tradition tout en faisant œuvre de théologie spéculative est véritablement exemplaire. Elle est de plus si juste et conforme à la foi en sa conclusion que le Magistère l'assumera pour donner aux croyants de mieux entrer dans l'intelligence de leur foi. C'est ainsi que Jean-Paul II écrivait dans son encyclique sur l'Esprit Saint *Dominum et vivificantem* du 18 mai 1986 :

« Pourquoi le blasphème contre l'Esprit Saint est-il impardonnable? *En quel sens entendre ce blasphème* ? Saint Thomas d'Aquin répond qu'il s'agit d'un péché “irrémissible de par sa nature, parce qu'il exclut les éléments grâce auxquels est accordée la rémission des péchés” (II^a II^{ae}, q. 14, a. 3). Selon une telle exégèse, le “blasphème” ne consiste pas à proprement parler à offenser en paroles l'Esprit Saint; mais il consiste à *refuser de recevoir le salut que Dieu offre à l'homme par l'Esprit Saint* agissant en vertu du sacrifice de la Croix. [...] Si Jésus dit que le péché contre l'Esprit Saint ne peut être remis ni en ce monde ni dans l'autre, c'est parce que cette “non-rémission” est *liée*, comme à sa cause, à la “non-pénitence”, c'est-à-dire au refus radical de se convertir. [...] le blasphème contre l'Esprit Saint est le péché commis par l'homme qui présume et revendique le “*droit*” de *persévérer dans le mal* – dans le péché quel qu'il soit – et refuse par là même la Rédemption » (n° 46).

Le *Catéchisme de l'Église catholique* ne dira pas autre chose : « Il n'y a pas de limites à la miséricorde de Dieu, mais qui refuse délibérément d'accueillir la miséricorde de Dieu par le repentir rejette le pardon de ses péchés et le salut offert par l'Esprit Saint. Un tel endurcissement peut conduire à l'impénitence finale et à la perte éternelle » (n° 1864).